

Championnats de France de courses en Montagne 2025

1. IMPLANTATION :

Lieu : Station de **Val d'Isère** - Savoie (73) – Domaine de la Solaise -

Date : **le dimanche 6 juillet 2025**

2. LES COURSES : Horaires et Distances

- **Course 1 : Championnats de France U18 Masculins**
Départ et lieu : **8h45**, Val d'Isère, Distance 6,2km et 480mD+
- **Course 2 : Championnats de France U18 et U20 Féminines**
Départ et lieu : **9h00**, Val d'Isère, Distance 6,2km et 480mD+
- **Course 3 : Championnats de France U20 Hommes**
Départ et lieu : **9h25**, Val d'Isère, Distance : 7,6km et 580mD+
- **Course 4 : Championnats de France U23, Séniors et Masters Masculins**
Départ et lieu : **9h45** Val d'Isère, Distance : 12.5km et 980mD+
- **Course 5 : Championnats de France U23, Séniors et Masters Féminins**
Départ et lieu : **11h** Val d'Isère, Distance : 12,5kmet 980mD+

3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS :

Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Courses en Montagne, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être licencié compétition dans un club FFA au plus tard la veille du premier jour de la compétition. (validation de l'assurance incluse)
- Terminer dans un temps inférieur à 300% du temps du vainqueur de la course

4. ENGAGEMENTS :

Les inscriptions seront prises en ligne uniquement sur le site de l'Organisation jusqu'au **mercredi 2 juillet 2025 à 23h59**. Aucune inscription ne sera prise sur place. En revanche, l'engagement tardif sera toujours possible en fonction des dossards disponibles pour les Championnats de France, moyennant le règlement d'une pénalité de 25€ sur place, qui s'ajoutera au prix du dossard initial, jusqu'à la veille de l'évènement, 23h59 (à l'ordre de la FFA).

5. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer au Club des Sports à Val d'Isère, **le samedi 5 juillet 2025 de 9h à 18h et le dimanche 6 juillet 2025, à partir de 7h30.**

6. DOSSARDS :

Le dossard doit être porté de manière visible à tout moment. Il pourra être demandé de porter un dossard complémentaire dans le dos, mentionnant la catégorie et/ou un dossard ETR (étranger si l'athlète n'est pas de nationalité française) maintenu par 4 épingles. Leur absence entraînera la disqualification de l'athlète.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction pourra être disqualifiée.

7. MAILLOT et EQUIPEMENT

Pour les Championnats de France, le port du maillot du Club de l'athlète est obligatoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du coureur et son classement dans la course Open.

L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée sur l'ensemble des épreuves.

Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

8. TARIFS :

Inscriptions Championnat de France : 25€. Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée et un lot coureur.

9. RECOMPENSES :

Le protocole de remise des prix se déroulera dans le village de l'événement sur le Front de Verdre **le Dimanche 6 Juillet 2025 à partir de 14h**

10. SAS ELITE :

Ont accès au SAS Elite :

- Les athlètes internationaux en route, trail, et course en montagne de N1 et de N-1
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du classement scratch du championnat de France N-1
- Les 4 premiers et premières U20 au championnat de France N-1
- Sur proposition de la DTN

RENSEIGNEMENTS : Fédération Française d'Athlétisme (FFA) 33, av Pierre de Coubertin 75640 Paris Cédex 13 – Tél 01 53 80 70 00 – e-mail : france.montagne@athle.fr